



EDF Obligation d'Achat accompagne ses producteurs

Bonjour,

Votre installation [] bénéficie d'un contrat d'obligation d'achat au titre de l'arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie hydraulique des lacs, des cours d'eau et des eaux captées gravitairement, dit contrat « H16 », n° [] signé de deux parties en date du [].

Le 9 juin 2024, est paru au Journal officiel, l'arrêté du 22 mai 2024 modifiant les dispositions de l'arrêté précité. Dans son article 15, il dispose que les producteurs, bénéficiant d'un contrat conclu sur la base de l'arrêté H16, peuvent demander à bénéficier, de façon irrévocable pour la durée restante de votre contrat, des dispositions prévues au point 2 de l'annexe IV modifié par l'article 14 dudit arrêté, à savoir la formule de calcul du coefficient L suivante, à partir du 1er janvier 2025 :

$$L = 0,6 + 0,3 \frac{ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS10} + 0,1 \frac{FMOABE0000}{FMOABE00000}$$

Ainsi, si vous souhaitez bénéficier de cette disposition, vous devez nous en faire la demande par courrier recommandé **avant le 31 décembre 2024**, cachet de la poste faisant foi. Le modèle de courrier ci-joint est à compléter et à envoyer à l'adresse suivante:

Agence EDF OA Sud-Ouest ou Nord-Est
EDF Obligation d'achat
TSA 90071
93736 BOBIGNY CEDEX 9

A réception de votre demande, nous vous transmettrons un courrier ayant pour objet d'acter de votre demande et, en conséquence, de la modification de votre contrat.

Bien cordialement,
EDF Obligation d'Achat

Retrouvez toutes nos informations sur : www.edf-oa.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la.



*Ce message est envoyé par un automate, merci de ne pas y répondre directement. En effet, votre demande ne pourra pas être traitée. Pour information, cette communication est nécessaire au suivi de votre contrat. Pour plus de détails sur l'ensemble de nos traitements de données à caractère personnel, vous pouvez consulter [notre politique Données personnelles](#) sur notre site www.edf-oa.fr

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 2 000 466 841 euros
552 081 317 R.C.S Paris

www.edf.com

Direction des
Services Tertiaires
CSP AQA & Services
Département ADA

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L.314-1 et suivants du code de l'énergie, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'État souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.